

Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées
Service Assemblées-Courrier

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n°2026-Ville-2629

Le Maire,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-19 ;
- Vu** l'arrêté n°2025-Ville-1540 du 11 septembre 2025 donnant délégation de signature à Emmanuel PICARD, Responsable du pôle démarches aux usagers et services à la population de la Ville de La Roche-sur-Yon;
- Considérant** la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration ;
- Sur proposition de la Directrice générale des services,

Arrête

- Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Emmanuel PICARD, Responsable du pôle démarches aux usagers et services à la population** de la Ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de ses attributions, pour les documents suivants :
- certificats d'affichage.
- Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel PICARD, Responsable du pôle démarches aux usagers et services à la population, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée **Cyril VARENNES**, Directeur de la proximité et de la prévention.
- Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel PICARD et de Cyril VARENNES, la délégation de signature sera exercée par **Cécile DALAIS**, Directrice Générale Adjointe des services mutualisée, responsable du Pôle services à la population.
- Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n°2025-Ville-1540 du 11 septembre 2025.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 AVR. 2026

Le Maire,
Romain BOSSIS



Le Maire

- certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.